

N° D'ORDRE : 2018-125

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 05**Excusé : 01**Absent : 01**Qui ont pris part
à la délibération : 27**Date de convocation : 6 novembre 2018*SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain – Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent : M. PAPINIO Raoul.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

19 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2017 DU SYMIELECVAR

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les syndicats intercommunaux doivent présenter à l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres un rapport retraçant leur activité.

Monsieur le Maire présente donc le rapport annuel d'activité du Symielecvar pour l'année 2017.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2017 du Symielecvar.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le rapport annuel d'activité 2017 du Symielecvar.

PREND ACTE

- **Que les diligences relatives à la présentation du rapport annuel d'activité du Symielectvar ont été accomplies conformément à la réglementation en vigueur.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT